

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
Téléphone : 896 20 53 86/650 82 03 04



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 896 20 53 86/650 82 03 84

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°005/2023/AONO/C-MAGA/CIPM-TR DU 23 JANVIER 2023 POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE POUSS, ARRONDISSEMENT DE MAGA

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la Commune de Maga, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux d'aménagement de la voirie municipale dans la localité de Pouss, Arrondissement de Maga.

2. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois.

4. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Commune de Maga. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000F (cinquante mille francs) CFA** payable à la Recette Municipale de Maga.

5. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est fixé à **600.000 (six cent mille) francs CFA**.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

6. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en six (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Maga au plus tard le **22 février 2023 à 12 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°005/2023/AONO/C-MAGA/CIPM-TR DU _____ POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE MUNICIPALE DE POUSS, ARRONDISSEMENT DE MAGA
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

9. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en un seul temps le **22 février 2023** à partir de **13 heures**, heure locale, par la Commission de Passation des Marchés auprès de la Commune de Maga. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

11.1 Critères éliminatoires

- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier non conforme aux prescriptions du DAO ;
- omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié;
- non justification de l'exécution d'un projet similaire réalisé au cours de l'une des cinq dernières années ;
- Conducteur des Travaux n'est pas au moins Technicien Supérieur de Génie Civil ;
- non justification de la possession en propriété ou location du matériel minimum composé d'une niveleuse,
- dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique au moins de 70% d'éléments positifs ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié.

11.2 Critères essentiels

A - Références	7 critères
B - Personnel d'encadrement	20 critères
C - Matériel	16 critères
D - Proposition technique	12 critères

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

12. Financement

Le projet est financé par le BIP du MINDDEVEL.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commune de Maga.

Fait à Maga, le 25 janvier 2023

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- ARMP/DDREN
- CRTV/MRA
- PREFET/MD/YGA
- DDMINHDU/MD
- COMMUNE MAGA
- CHRONO/ARCHIVES

